

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

**BILAN 2019 ET PERSPECTIVES 2020 DE L'AXE 5 « COMPTABILITE PUBLIQUE
ET GESTION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT »**

Le présent rapport, établi à fin décembre 2019, fait le point de l'exécution du plan d'actions de l'Axe 5 du Schéma Directeur de Réforme des Finances Publique (SDRFP) et expose le plan d'actions au titre de l'exercice 2020.

I. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA MATRICE D' ACTIONS 2019

Le plan d'actions de l'axe 5 de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique compte 13 actions déclinées en 24 activités et 62 tâches. L'état d'exécution de ladite s'établit comme suit :

- 06 actions réalisées sur 13, soit 46%. 07 actions entamées, soit 54% ;
- 17 activités réalisées sur 24, soit 71%. 05 activités entamées, soit 21%, 02 activités non exécutées, soit 8% ;
- 52 tâches réalisées sur 62, soit 84%. 04 tâches entamées, soit 6% et 06 tâches non exécutées, soit 10%.

A. Activités exécutées

Les activités réalisées se déclinent comme suit :

Au titre de l'action 2 : Mettre en œuvre le Compte Unique du Trésor / Finalisation de l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor

- renforcer la performance du SyGACUT ;
- gérer le recensement et la clôture des comptes publics dans les banques commerciales ;
- poursuivre la formation et l'assistance des utilisateurs du CUT ;
- poursuivre le déploiement du CUT dans les postes comptables.

Au titre de l'action 3 : Adapter ASTER aux dispositions du nouveau cadre harmonisé des finances publiques

- réaliser les tests de fonctionnalités relatifs aux nouveaux modules d'ASTER développés.

***Au titre de l'action 5 :** Adapter les applications informatiques pour que l'enregistrement des charges soit réalisé dès la saisie de la liquidation*

- développer de nouveaux modules d'ASTER en vue de l'enregistrement des dépenses dès la liquidation.

***Au titre de l'action 7 :** Intégrer la comptabilité des EPN dans les comptes de l'État*

- réaliser l'intégration de la comptabilité des EPN dans les comptes de l'État.

***Au titre de l'action 8 :** Mener une étude visant à incorporer un module de gestion des immobilisations dans ASTER*

- rédiger et valider les TDR de l'étude concernant ASTER ;
- réaliser l'étude.

***Au titre de l'action 9 :** Mener une étude visant à incorporer un module de gestion des stocks dans ASTER*

- rédiger et valider les TDR de l'étude concernant ASTER ;
- réaliser l'étude.

***Au titre de l'action 10 :** Poursuivre le déploiement des systèmes d'informations budgétaire et comptable*

- poursuivre le déploiement d'ASTER dans les postes comptables.

***Au titre de l'action 11 :** Renforcer les capacités des différents acteurs sur les dispositions du nouveau cadre harmonisé des finances publiques*

- réaliser la formation des formateurs ;
- réaliser la formation des utilisateurs.

***Au titre de l'action 13 :** Correction des insuffisances relevées par la mission du PEFA de 2017*

- organiser un atelier de réflexion sur l'intégration des recettes et des dépenses des unités extrabudgétaires et administrations de sécurités sociales ;
- intégrer toutes les données des garanties dans les rapports sur la dette et établir un état de rapprochement (dette et garantie) une fois par trimestre.

B. Activités entamées

Les activités entamées sont les suivantes :

***Au titre de l'action 1 :** Prendre une loi d'amnistie des comptes non régularisables en vue de l'établissement du bilan d'ouverture*

- rédiger et valider l'avant-projet de loi d'amnistie et le transmettre au Cabinet du MEF

***Au titre de l'action 2 :** Mettre en œuvre le Compte Unique du Trésor / Finalisation de l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor*

- rendre dynamique le fonctionnement du SyGACUT ;
- faire développer et conduire la phase pilote de SyGACUT 3.

***Au titre de l'action 4 :** Réaliser les interfaces des applications GUOAR et SYDAM World à ASTER*

- ✓ développer les interfaces GUOAR/ASTER et SYDAM WORLD/ASTER.

Action 6 : Intégrer les participations de l'État dans le bilan

- intégrer des participations de l'État au bilan d'ouverture.

Au titre de l'action 12: Digitalisation des moyens de paiement

- former tous les postes comptables sur le télépaiement.

C. Activités non exécutées

Les deux (02) activités non exécutées se déclinent comme suit :

Au titre de l'action 8 : Mener une étude visant à incorporer un module de gestion des immobilisations dans ASTER

- organiser un atelier de validation de l'étude réalisée.

Au titre de l'action 9 : Mener une étude visant à incorporer un module de gestion des stocks dans ASTER

- organiser un atelier de validation de l'étude.

II. DIFFICULTES RENCONTREES

Des difficultés essentiellement d'ordre financier ont ralenti la mise en œuvre de la matrice d'actions, notamment :

- la mise à disposition tardive des crédits budgétaires ;
- la lourdeur du circuit d'exécution de la dépense (passation des marchés, contrôle financier).

III. PLAN D' ACTIONS 2020

Le projet de plan d'actions 2020 de l'Axe 5 du Schéma Directeur de Reformes des Finances Publiques comprend 08 actions déclinées en 23 activités et 60 tâches.

Les actions et activités à réaliser sont les suivantes :

Action 1 : Régulariser les comptes 411xx et 470xx en vue de l'établissement du bilan d'ouverture

- activité 1 : rédiger et valider l'avant-projet de loi d'amnistie et le transmettre au Cabinet du MEF ;

Action 2 : Mettre en œuvre le Compte Unique du Trésor / Finalisation de l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor

- activité 2 : rendre dynamique le fonctionnement du SyGACUT par le développement des interfaces entre SyGACUT et les applications métier ;
- activité 3 : développer et conduire la phase pilote de SyGACUT 3 ;
- activité 4 : poursuivre le déploiement du CUT dans les postes comptables ;

Action 3 : Réaliser l'interface des applications SIGICI à ASTER

- activité 5 : développement de l'interface SIGICI/ASTER ;
- activité 6 : déploiement de SIGICI, SYDAM WORLD et d'ASTER interfacés dans les postes comptables et dans les services de la DGI et de la DGD ;

Action 4 : Adapter les applications informatiques pour que l'enregistrement des charges soit réalisé dès la saisie de la liquidation

- activité 7 : développer de nouveaux modules d'ASTER en vue de l'enregistrement des dépenses dès la liquidation ;

Action 5 : Intégrer les participations de l'État dans le bilan

- activité 8 : intégrer des participations de l'Etat au bilan d'ouverture ;

Action 6 : Adapter ASTER aux dispositions du nouveau cadre harmonisé des finances publiques

- activité 9 : déploiement d'ASTER adapté aux nouvelles directives dans les postes comptables ;

Action 7 : Renforcer les capacités des différents acteurs sur les dispositions du nouveau cadre harmonisé des finances publiques

- activité 10 : formation des acteurs sur les nouvelles procédures comptables de l'Etat ;
- activité 11 : renforcer les capacités de la DCP auprès des services de la comptabilité publique de la France sur le traitement des opérations de fin de gestion dans la comptabilité de l'État ;
- activité 12 : formation des comptables publics sur les nouvelles nomenclatures budgétaires et comptables des Collectivités Territoriales ;
- activité 13 : formation des comptables publics sur les nouvelles procédures comptables des Collectivités Territoriales ;
- activité 14 : formation des ordonnateurs des Collectivités Territoriales sur les nouvelles procédures comptables des Collectivités Territoriales ;
- activité 15 : formation des comptables publics sur le fonctionnement de l'interface SyGACUT/SIGCOT ;
- activité 16 : formation des comptables publics sur le fonctionnement de l'interface SyGACUT / SIGEPN ;
- activité 17 : formation des comptables publics sur le fonctionnement de l'interface SyGACUT/BDC ;

Action 8 : Correction des insuffisances relevées par la mission du PEFA de 2017

- activité 18 : publier avec les états financiers annuels de l'État, les dépenses et recettes détaillées des unités extrabudgétaires administratives, notamment les EPN, et des administrations de sécurités sociales ;

- activité 19 : rendre public le rapport consolidé de la DGTCP sur la situation financière et comptable des Collectivités Territoriales ;
- activité 20 : faire une concordance bancaire consolidée des comptes de l'État tous les 15 jours ;
- activité 21 : apurer les comptes d'attente à la fin de chaque exercice et faire le rapprochement au moins une fois par mois dans le mois qui suit ;
- activité 22 : mettre en place des services dotés de moyens adéquats pour assurer l'intégrité des données comptables et financières sans compromettre la disponibilité de celles-ci
- activité 23 : appliquer les normes comptables des décrets 2014-416 et 2014-418 du 09 juillet 2014 pour la rédaction de tous les rapports financiers.